

A 4 PARTNERS

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège social : 32 rue Guersant 75017 PARIS
484 214 291 R.C.S. PARIS

**RAPPORT DU PRÉSIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 22 MAI 2026**

Mesdames et Messieurs les associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Lecture du rapport du président ;
- Lecture du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social ;
- Approbation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers éventuels ;
- Transformation de la Société en Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS) ;
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- Confirmation du président et du directeur général.

Il paraît en effet opportun d'adopter cette nouvelle forme sociale pour les motifs suivants :

- La transformation en SELAS est motivée par la volonté des associés d'exercer leur activité libérale réglementée dans un cadre juridique conforme et adapté au développement du cabinet, mais également d'optimiser l'organisation sociale et fiscale de la société.

Cette transformation prendrait effet à compter de la décision de l'assemblée et l'ensemble des dispositions légales et statutaires régissant la Société sous sa nouvelle forme seraient applicables à l'établissement, au contrôle, et à l'approbation des comptes annuels de l'exercice en cours.

La transformation de la société en SELAS n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La société continuera d'exister sous sa nouvelle forme juridique et conservera :

- sa dénomination sociale ;
- son siège social ;
- son objet social ;
- sa durée ;
- son numéro d'immatriculation au RCS.

Les actions existantes resteront attribuées aux associés dans les mêmes proportions, sauf décision contraire de l'assemblée.

La transformation impliquera la mise à jour complète des statuts afin de les rendre conformes aux dispositions légales relatives aux sociétés d'exercice libéral.

Le projet de statuts modifiés est tenu à la disposition des associés.

Il est proposé que :

- Monsieur LUCCIONI Marc demeure président de la société ;
- Madame LENOIR Florence demeure directeur général de la société.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir :

- approuver la transformation de la SAS en SELAS ;
- adopter les nouveaux statuts ;
- accomplir toutes formalités nécessaires auprès des administrations et organismes compétents.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux propositions ci-dessus énoncées.

Le président